

HOLY SEE PRESS OFFICE  
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE



BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIEGE  
PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHLS

# **BOLLETTINO**

SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE

N. 0665

Venerdì 10.11.2000

## **INTERVENTO DEL DELEGATO DELLA SANTA SEDE ALLA CONFERENZA MINISTERIALE DI ROMA PER LA CELEBRAZIONE DEL 50° ANNIVERSARIO DELLA CONVENZIONE EUROPEA PER LA SALVAGUARDIA DEI DIRITTI DELL'UOMO E DELLE LIBERTA' FONDAMENTALI**

INTERVENTO DEL DELEGATO DELLA SANTA SEDE ALLA CONFERENZA MINISTERIALE DI ROMA PER LA CELEBRAZIONE DEL 50° ANNIVERSARIO DELLA CONVENZIONE EUROPEA PER LA SALVAGUARDIA DEI DIRITTI DELL'UOMO E DELLE LIBERTA' FONDAMENTALI

Nei giorni 3 e 4 novembre 2000 si è tenuta a Roma una Conferenza Ministeriale per la celebrazione del 50° anniversario della Convenzione Europea per la salvaguardia dei Diritti dell'uomo e delle Libertà fondamentali.

Pubblichiamo l'intervento di S.E. Mons. Julián Herranz, Presidente del Pontificio Consiglio per i Testi Legislativi, che ha guidato la Delegazione della Santa Sede:

Monsieur le Président,

La Conférence par laquelle le Conseil de l'Europe a voulu à juste titre marquer le 50ème anniversaire de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales est l'occasion de tracer à la fois un bilan de ce qui a été accompli et un programme d'action tourné vers l'avenir.

Il faut d'abord souligner, comme le réaffirme le projet de Déclaration soumis à cette Conférence, "le rôle central que la Convention doit continuer à jouer en tant qu'instrument constitutionnel de l'ordre public européen dont dépend la stabilité démocratique du continent". Il s'agit d'une affirmation exigeante qui, pour être honorée, demande que tous les Etats membres du Conseil de l'Europe et toutes les instances de l'Organisation, nourrissent la profonde conviction qu'ils sont au service de la dignité de tout être humain.

Force est de reconnaître, hélas, qu'une telle conviction n'est pas encore partagée par tous : c'est la raison pour laquelle nous nous trouvons en face de situations où la dignité humaine est bafouée et, par conséquent, les droits de l'homme sont violés.

Une question fondamentale se pose: si nous ne sommes pas persuadés que l'être humain doit demeurer le centre et le but de tout système social ou politique, et ne jamais être considéré comme un moyen, alors

a'imposant édifice appelé à défendre les droits de l'homme en Europe risque de s'écrouler.

La nécessité d'une éducation appropriée aux valeurs sous-jacentes aux droits de l'homme devient impérative et le Conseil de l'Europe devrait investir davantage dans cette tâche, comme le souhaite aussi le rapport présenté par le Secrétaire Général sur le sous-thème II de la Conférence.

L'Europe a besoin plus que jamais d'une authentique anthropologie, capable de fonder solidement les louables efforts poursuivis depuis cinquante ans pour assurer une protection adéquate des droits de l'homme.

Une dignité reconnue à tout être humain, à la personne humaine à toutes les étapes de sa vie, depuis sa conception jusqu'à la mort naturelle; une liberté conjugée à un sens de responsabilité éthique pour éviter une dérive individualiste et positiviste qui mettrait finalement en danger les droits mêmes que l'on voudrait défendre ; une solidarité vécue pour témoigner la proximité avec toute victime des violations des droits de l'homme, car un lien indélébile unit tous les membres de la famille humaine ; une justice soucieuse de l'indivisibilité des droits de l'homme, comme le remarque opportunément le rapport présenté par le Secrétaire Général sur le sous-thème I de la Conférence ; une égalité pratiquée sans discriminations mais respectueuse des spécificités requérant des traitements différenciés ; une universalité effective parce que les droits de l'homme sont un reflet de la loi morale universelle écrite dans le coeur de chaque personne : voilà les principes qui devraient orienter la mise en oeuvre des droits de l'homme.

Un motif d'encouragement vient du fait qu'à l'heure actuelle l'importance de ces droits est perçue d'une façon croissante dans le continent européen. La Convention dont nous rappelons aujourd'hui le 50ème anniversaire offre la garantie d'un mécanisme bien rodé. Dans ce contexte, il est urgent de porter un regard lucide sur les modalités de fonctionnement de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, pour adopter toutes les mesures nécessaires afin qu'elle puisse répondre toujours mieux à son rôle.

Monsieur le Président,

Ma délégation exprime le voeu que cette Conférence puisse se traduire par un élan nouveau pour la défense et la promotion des droits de l'homme en Europe, à la lumière du patrimoine culturel, humaniste et religieux de notre continent.

Je vous remercie.

[02263-03.01] [Texte original: Français]

---